

CERTIFICATE

La société

KOKOLO
Z.A. de Bassilour
CS40020 Bidart
64208 BIARRITZ CEDEX, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **18-02722 / 19-00927**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®

OEKO-TEX®
CONFIDENCE IN TEXTILES
STANDARD 100



CQ 829/1 IFTH

Testé substances nocives
www.oeko-tex.com/standard100



pour les articles suivants:

Impression et/ou broderie à façon, sur tissus, mailles, articles confectionnés (tee-shirts, sweat-shirts, polos, chemises) en coton :

- **Impression sérigraphie placée (encres plastisols et encres à l'eau),**
- **impression numérique (encre à l'eau)**
- **Broderie placée et broderie appliquée, à partir de fils teints (déjà certifiés selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX®) en laine/acrylique, polyester, polyester/coton, polyester/polyamide, viscose.**

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat CQ 829/1 est valable jusqu'au 31.10.2019

Lyon, 09.04.2019

Richard MARTINETTI
Responsable Service Certification OEKO-TEX®

